



## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

### **COMPTE RENDU de la séance du Conseil Municipal du 22 Décembre 2016**

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 Octobre 2016 :**

Monsieur le Maire demande si le compte rendu du dernier Conseil Municipal qui a été remis à l'ensemble des membres avec la convocation n'appelle aucune observation et en demande l'approbation.

Monsieur Jean-Benoît CONTAUX déclare que ce n'est pas l'Office National des Forêts qui décide à la Commune de Lamarche, il tient à apporter cette précision suite au dernier bulletin d'Informations Municipales, Monsieur le Maire ajoute, ce n'est pas l'Office National des Forêts qui décide mais bien l'Adjoint à la Forêt, ainsi que le Maire et la Commission.

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal est adopté à l'unanimité : 13 Pour.

#### **FORETS – DESTINATION DES COUPES :**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de délibérer sur les points suivants, pour l'exploitation à venir.

 [Lire toute l'info Municipale 245.92 Ko](#)